



ASIE/LAOS - Deux pasteurs protestants remis en liberté après un an de prison - autres responsables chrétiens arrêtés

Savannakhet (Agence Fides) – Les autorités civiles de la province de Khammouan ont remis en liberté deux pasteurs protestants, Wanna et Yohan, après un an de réclusion mais continuent à arrêter d'autres chrétiens et à considérer comme « illicites » les célébrations de Noël. C'est ce qu'indique à Fides l'ONG « Human Rights Watch for Lao Religious Freedom » (HRWLRF), dont le siège est aux Etats-Unis et qui est formée d'émigrés laotiens et surveille l'état de la liberté religieuse au Laos. Les deux pasteurs avaient été arrêtés avec neuf autres chrétiens (remis quant à eux immédiatement en liberté) pour avoir organisé une célébration de Noël qualifiée de « rencontre secrète ». Les deux pasteurs chercheront à reprendre leurs activités auprès des croyants dispersés dans la province. D'autre part, durant le temps de Noël, – note l'ONG HRWLRF – on a également assisté à l'arrestation de huit responsables chrétiens dans le village de Boukham, accusés quant à eux d'avoir réuni, sans autorisation préalable, plus de 200 fidèles chrétiens pour une fête de Noël.

Selon un autre épisode fourni par l'ONG, des fonctionnaires publics ont empêché les fidèles chrétiens du village de Huey, dans la province de Savannakhet, d'enterrer suivant le rite chrétien une femme nommée Wang. Les huit familles chrétiennes du village avaient cherché à organiser les obsèques de la femme décédée le jour de Noël. Le 26 décembre toutefois, les fonctionnaires du village ont ordonné que son corps soit enseveli selon le rite funéraire bouddhiste ou qu'il soit transporté dans la ville de Savannakhet. Le moine bouddhiste du village s'est refusé de célébrer la cérémonie parce que Wang était chrétienne et les chrétiens de Huey, indigènes de très modestes conditions, ne pouvaient soutenir les frais du voyage. Alors que le corps de Wang était déjà en décomposition, et vue l'intransigeance des fonctionnaires, les chrétiens locaux se sont vus contraints à accepter de l'inhumer dans le cimetière civil du village sans rite funèbre chrétien et sans qu'une croix soit posée sur sa tombe. (PA) (Agence Fides 09/01/2012)